

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative/Carrières

AR 2023-86

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le code général de la Fonction Publique ;

VU l'arrêté du 27 avril 2023 portant composition de la Commission Consultative Paritaire ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification des dispositions contenues à l'article 1 de l'arrêté susvisé suite à l'impossibilité définitive d'exercer ses fonctions de l'un des représentants du personnel ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 27 avril 2023 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Article 1 : La Commission Consultative Paritaire, placée sous la présidence de la Présidente du Conseil Départemental ou de son représentant, est composée comme suit :

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT

Titulaires :

- ▶ Guy MARSALEIX, Conseiller Départemental du canton de Bonnat
- ▶ Catherine DEFEMME, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton d'Aahun
- ▶ Marie-Christine BUNLON, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Gouzon
- ▶ Delphine CHARTRAIN, Conseillère Départementale du canton de Grand Bourg
- ▶ Patrice MORANCAIS, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Gouzon

Suppléants :

- ▶ Catherine DEFEMME, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton d'Aahun
- ▶ Marie-Thérèse VIALLE, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton d'Evau-les-Bains
- ▶ Laurent DAULNY, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Dun-le-Palestel
- ▶ Hélène PILAT, Conseillère Départementale du canton de Bonnat
- ▶ Jérémie SAUTY, Conseiller Départemental du canton d'Auzances

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

- ▶ Anita ROUSSEAU
- ▶ Christophe MOREIGNE
- ▶ Eric TALLET
- ▶ Camille BROSSIER
- ▶ Jessica LAGRANGE

Suppléants

- ▶ Françoise REBEIX
- ▶ Jérôme NIATEL
- ▶ Philippe BLONDET
- ▶ Valéry FAVRE
- ▶ Audrey DELGRANDI

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 27 avril 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la Présidente du Conseil Départemental

et par délégation,

par empêchement du Directeur Général des Services

le Directeur Général Adjoint en charge

du Pôle Cohésion Sociale

Philippe METGE

